# **APPEL A PROJETS 2022**

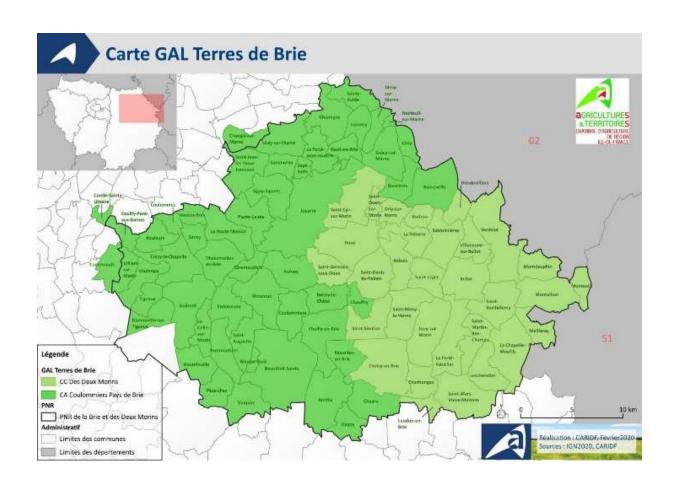
# POUR L'OBTENTION DE FINANCEMENTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER - GAL TERRES DE BRIE

« Paris aussi, a sa campagne »

Cet **Appel à Projets** vise à accompagner les porteurs de projets dans la démarche d'obtention de financements **LEADER** (*financements européens FEADER*).

Le territoire concerné est le territoire « **Terres de Brie** » au nord-est du département Seine et Marne.





#### I. CONTEXTE

#### 1. LE PROGRAMME LEADER

LEADER, signifie « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale ». Il s'agit d'un programme européen qui vise à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activité et de vie. Ce programme permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans une stratégie du territoire.

#### 2. LE GAL TERRES DE BRIE

Le programme LEADER est porté par le Groupe d'Action Locale (*GAL*) « Terres de Brie », association qui assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets mais aussi l'animation et l'évaluation du programme. Il dispose d'une enveloppe de 1 145 000 € pour mettre en œuvre sa stratégie LEADER sur les 85 communes de son territoire.

#### 3. TERRITOIRE TERRES DE BRIE

L'appel à projet concerne le territoire Terres de Brie. Ce territoire regroupe la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et la Communauté de Communes des 2 Morin.

#### II. LE PROGRAMME TERRES DE BRIE

#### 1. STRATEGIE DU GAL TERRES DE BRIE

Les projets doivent s'intégrer dans la stratégie locale de développement du GAL Terres de Brie « PARIS AUSSI, A SA CAMPAGNE ».

La stratégie locale de développement imaginée par le Groupe d'Action Locale « TERRES DE BRIE » vise ainsi à stimuler et accompagner une dynamique de projets pour construire, une Brie moderne, reconnue et porteuse des valeurs d'excellence de la campagne, en continuité avec Paris Capitale.

# Cette stratégie est déclinée en 3 axes :

- $\checkmark$  AXE 1 Soutenir les filières agricoles prioritaires, sources de plus-value territoriale
- ✓ AXE 2 Appuyer le développement des filières au service de la transition énergétique
- ✓ AXE 3 Structurer une offre de séjours touristiques aux portes de paris, porteuse des valeurs d'excellence de la destination campagne

#### 2. PILOTAGE

L'organe décisionnel du GAL est le comité de programmation. Composé majoritairement de représentants du secteur privé et également de représentants du secteur public, le comité de programmation sélectionne les projets que le programme Leader viendra cofinancer.

# III. REPONDRE A L'APPEL A PROJETS TERRES DE BRIE

AXE 1

# 1. PROJETS RECEVABLES

	AVE 1	ANL 2	Structurer une offre de séjours touristiques aux portes
	Soutenir les filières agricoles prioritaires, sources de plus-value territoriale	Appuyer le développement des filières au service de la transition énergétique	de paris, porteuse des valeurs d'excellence de la destination campagne
LES BENEFICIAIRES	<ul> <li>exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA</li> <li>groupements d'exploitation au sein d'une structure juridiquement constituée et formes coopératives</li> <li>associations loi de 1901</li> <li>entreprises</li> <li>Chambres consulaires</li> <li>collectivités et regroupement de collectivités</li> <li>établissements d'enseignement de recherche agricole</li> </ul>	<ul> <li>exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA</li> <li>groupements d'exploitation au sein d'une structure juridiquement constituée</li> <li>coopératives</li> <li>entreprises</li> <li>établissements publics</li> <li>association loi 1901</li> <li>Chambres consulaires</li> <li>collectivités et regroupement de collectivités</li> <li>Syndicats mixtes</li> </ul>	<ul> <li>collectivités et regroupements de collectivités</li> <li>établissements publics, offices de Tourisme</li> <li>association loi 1901</li> <li>entreprises</li> </ul>
TYPES D'OPERATION	<ul> <li>Projets portant les filières lait, pomme, raisin et miel</li> <li>Appui aux investissements physiques de diversification non agricole pour les projets portés par des exploitations agricoles</li> <li>Projets innovants qui attestent d'un nouveau type de production ou d'une nouvelle forme de transformation/ commercialisation</li> <li>Projets de production agricole intégrant une valorisation touristique</li> </ul>	<ul> <li>Développement d'une structure en charge de la promotion du chanvre</li> <li>Action de communication des énergies renouvelables</li> <li>Action de sensibilisation auprès des agriculteurs pour le développement de la mise en culture de nouvelles surfaces</li> <li>Investissements physiques pour le développement de la filière chanvre</li> <li>Communications techniques sur le chanvre</li> </ul>	<ul> <li>Développement des services et des équipements en matière d'offre gastronomique et de produits locaux</li> <li>Développement des services et des équipements en matière d'accueil et d'hospitalité de l'offre touristique</li> <li>Etude d'opportunité et de déploiement de liaisons douces à vocations récréatives à l'échelle du territoire et réalisation de travaux.</li> <li>Valorisation scénographique et paysagère de sites touristiques structurants (&gt;3000v./an)</li> </ul>

AXE 2

AXE 3

	<ul> <li>Acquisition de matériel développant des pratiques plus respectueuses de l'environnement</li> <li>Promotion des événements types marchés de pays, foires</li> <li>Appui aux investissements physique pour l'achat de matériel pour des événements/actions de communication.</li> </ul>	<ul> <li>o Mise en place d'expérimentations à caractère démonstratif sur des problématiques techniques autour des énergies renouvelables</li> <li>o Construction et Rénovation de bâtiment utilisant des matériaux biosourcés issus du territoire pour des projets ayant vocation à recevoir du public incluant les outils de communication dédié, pour valoriser la filière chanvre auprès du grand public.</li> </ul>	<ul> <li>Promotion, vente, distribution des produits locaux et en particulier issue des filières identitaires (lait, pomme, raisin, miel)</li> <li>Implantation d'hébergements touristiques</li> </ul>
COUTS ADMISSIBLES	<ul> <li>dépenses de personnel;</li> <li>frais de fonctionnement;</li> <li>frais de communication;</li> <li>études, prestations de conseil et d'assistance à maitrise d'ouvrage;</li> <li>investissements.</li> </ul>	<ul> <li>o dépenses de personnel;</li> <li>o frais de fonctionnement;</li> <li>o frais de communication;</li> <li>o études, prestations de conseil et d'assistance à maitrise d'ouvrage;</li> <li>o investissements matériels de production, de transformation et de commercialisation.</li> </ul>	<ul> <li>dépenses de personnel;</li> <li>frais de fonctionnement</li> <li>frais de communication</li> <li>études, prestations de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage</li> <li>achats de formation au bénéfice des acteurs locaux</li> <li>investissements</li> </ul>
FINANCEMENTS	<ul> <li>Montant de subvention LEADER plafonné à 42 000 €</li> <li>Obligation d'obtenir un cofinancement national (Etat, Région, Département, Collectivité locale,) afin de pouvoir « appeler » du financement LEADER</li> <li>Taux d'aides publiques : de 40% à 80%</li> </ul>	<ul> <li>Obligation d'obtenir un cofinancement national (Etat, Région, Département, Collectivité locale) afin de pouvoir « appeler » du financement LEADER</li> <li>Taux d'aides publiques : de 40% à 80%</li> </ul>	<ul> <li>Obligation d'obtenir un cofinancement national (Etat, Région, Département, Collectivité locale) afin de pouvoir « appeler » du financement LEADER</li> <li>Taux d'aides publiques : de 50% à 80%</li> </ul>

#### 2. CALENDRIER

Date limite de dépôt de la Fiche Projet (PJ) Vendredi 29 avril 2022

Autorisation de démarrage des dépenses <u>04 à 06 mois après le dépôt de la Fiche Projet au</u>

<u>GAL</u>

(voir cycle de vie d'un dossier LEADER en annexe 2)

Date limite de fin de réalisation du projet Samedi 30 septembre 2023

#### 3. RECOMMANDATIONS ET POINTS DE VIGILANCE

Les projets LEADER sont cofinancés, ils nécessitent donc une contrepartie publique et privée.

- o Les dossiers éligibles doivent être complet et recueillir un ensemble des pièces justificatives
- o Les financements LEADER ne peuvent pas être utilisés pour des projets et/ou actions dont les dépenses sont antérieures à la **date d'instruction du dossier** par la région
- NE PAS SIGNER DE DEVIS avant réception de l'accusé de dossier complet émis par le Conseil Régional.
- o Pour un **investissement physique** : le dépôt d'une candidature n'est possible que si le **siège social du porteur de projet** est enregistré sur le **périmètre Terres de Brie**
- o Pour un **investissement immatériel** : le dépôt d'une candidature n'est possible que si le porteur de projet mène **une action sur le périmètre Terres de Brie.**

#### 4. MODALITES DE REPONSES A L'APPEL A PROJET

#### Informations Pratiques

#### POUR OBTENIR LA FICHE PROJET

Par téléchargement sur le site http://www.coulommierspaysdebrie.fr/

#### REMISE DU DOSSIER AU GAL TERRES DE BRIE AVANT LE VENDREDI 29 AVRIL

Par courriel: terresdebrie77@gmail.com

Par courrier: GAL TERRES DE BRIE - 13, Rue du Général de Gaulle - 77120 COULOMMIERS

#### **Contacts**

ANIMATRICE PROJETS VOLET AGRICOLE (AXES I ET II DE LA STRATEGIE) ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS DANS LA DEFINITION DU PROJET

#### Elise CHATELOT

Tél: 01.64.79.30.83 - Courriel: elise.chatelot@idf.chambagri.fr

ANIMATEUR PROJETS VOLET TOURISME (AXE III DE LA STRATEGIE)

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS DANS LA DEFINITION DU PROJET

#### Martin BERLEMONT

Tél: 06.49.29.05.22 - Courriel: mberlemont@provins.net

COORDINATEUR DU GAL TERRES DE BRIE SUIVI ADMINISTRATIF DE L'APPEL A PROJET

Benjamin LEFEBVRE

Tél: 01.84.32.03.25 - Courriel: terresdebrie77@gmail.com

GESTIONNAIRE DU GAL TERRES DE BRIE SUIVI DES DEMANDES DE SUBVENTION

Tina PEREIRA

Tél: 01.64.25.12.07 - Courriel: tina.pereira@coulommierspaysdebrie.fr

# **IV. ANNEXES**



Etablissement de la Fiche projet par le Porteur de Projet avec l'aide l'Animateur du GAL Terres de Brie (TdB) et dépôt aux services du GAL TdB

Le Porteur de Projet présente son projet devant le Comité de Programmation pour Avis <u>d'Opportunité</u>, ensuite le Porteur de Projet prépare sa Demande de Subvention avec l'aide de l'Animateur et la dépose au Gestionnaire du GAL TdB qui procéde à l'instruction du dossier

Le Conseil Régional autorise le démarrage de l'opération, dès lors le projet passe devant le Comité de Programmation du GAL TdB pour <u>Validation et Programmation</u>

# **EXEMPLE**



Etablissement de la Fiche projet par le Porteur de Projet avec l'aide l'Animateur du GAL Terres de Brie (TdB) et dépôt aux services du GAL TdB

Le Porteur de Projet présente son projet devant le Comité de Programmation pour <u>Avis d'Opportunité</u>, ensuite le Porteur de Projet prépare sa Demande de Subvention avec l'aide de l'Animateur et la dépose au Gestionnaire du GAL TdB qui procéde à l'instruction du dossier

CP 15-30 Sept

CP 15-31 Déc

Le Conseil Régional autorise le démarrage de l'opération, dès lors le projet passe devant le **Comité de Programmation** du GAL TdB pour <u>Validation et</u> <u>Programmation</u>

#### V. LISTE DES COMMUNES

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX MORIN

Bellot Leudon-en-Brie Meilleray Boitron Chartronges Montdauphin Choisy-en-Brie Montenils Doue Montolivet Hondevilliers Orly-sur-Morin Rebais Jouy-sur-Morin La Chapelle-Moutils Sablonnières La Ferté-Gaucher Saint-Barthélemy

La Trétoire Saint-Cyr-sur-Morin Lescherolles Saint-Denis-lès-Rebais Saint-Germain-sous-Doue

Saint-Léger

Saint-Mars-Vieux-Maisons Saint-Martin-des-Champs Saint-Ouen-sur-Morin Saint-Rémy-la-Vanne Saint-Siméon

Verdelot

Villeneuve-sur-Bellot

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

La Ferté-sous-Jouarre

Luzancy

Amillis Dammartin-Sur-Tigeaux Aulnoy **Faremoutiers** Bassevelle Giremoutiers **Reautheil** Guérard Boissy-le-Châtel Hautefeuille Bouleurs Jouarre Bussières La Celle-sur-Morin Chailly-en-Brie La Haute-Maison Chamigny

Changis-sur-Marne Chauffry

Maisoncelles-en-Brie Chevru Marolles-en-Brie Citry Mauperthuis Condé-Sainte-Libiaire Méry-sur-Marne Coulommes Mouroux

Coulommiers Nanteuil-sur-Marne Couilly-Pont-aux-Dames Pézarches

Coutevroult Pierre-Levée Crécy-la-Chapelle Pommeuse Dagny Reuil-en-Brie Saâcy-sur-Marne Saint-Augustin Sainte-Aulde

Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux

Saints Sammeron Sancy Sept-Sorts Signy-Signets Tigeaux Touquin Ussy-sur-Marne Vaucourtois Villiers-sur-Morin Voulangis